

De : <maire.mairiedecombaillaux@wanadoo.fr>

A : Daniel Guiral

Date: lun. 24 nov. 2025 à 16:40

Subject: RE: AG Ensemble a Combaillaux

Bonjour,

Suite à votre demande de salle pour une réunion publique sur les points évoqués, nous ne donnerons pas une suite favorable pour les raisons suivantes :

« Informer les habitants de Combaillaux de la situation actuelle de notre station d'épuration des eaux : »

Vous avez alerté de façon exagérée la population sur les dangers pour la santé de la pollution du ruisseau suite à certains dépassements de seuil sur les paramètres mesurés.

Vous avez été reçus par la CCGPSL pour vous tenir au courant de l'avancement des corrections apportées au lombrifiltre et il fonctionne à nouveau – je pense qu'une visite sera possible prochainement.

Cette publication était assortie d'une mise en cause de la mairie de Combaillaux alors qu'elle n'a pas cette compétence et qu'elle a par ailleurs, déjà bien avant vous, interpellé la CCGPSL sur ces points. Ce qui préfigure bien d'attaques infondées et purement politiques en cette période de pré-élections.

« Informer les habitants de Combaillaux de divers scénarii actuellement envisagés par la CCGPSL »

La CCGPSL vous a aussi fait un compte-rendu de ce qui sera le futur schéma d'assainissement des communes – A ce sujet, la décision sur la suite à donner parmi les scénarii "futures constructions" ne sera prise qu'au printemps donc je ne vois pas bien ce que vous pouvez raconter à la population sauf remarteler le bienfondé de vos propos et attaquer les collectivités et leurs Elus sur ces points !

Je rappelle que la Mairie de Combaillaux a autorisé la tenue de votre assemblée générale et qu'elle vous a accordé le prêt de salles chaque fois qu'il y avait des conférences d'intérêt public – Pour les équipements et process dont les collectivités ont la charge, ce sont ces dernières qui organisent les réunions d'informations qu'elles jugent nécessaires et vous y serez associés.

Je vous rappelle enfin que ces réunions publiques qui visent des réalisations ou des personnes impliquées dans des campagnes électorales sont proscrites durant les 6 mois précédents les élections.

Je suis désolé mais au vu de ce que vous publié systématiquement contre les décisions des collectivités, ces dernières (Mairies et CCGPSL) n'ont pas à vous aider dans la tenue de réunions publiques.

Je vous rappelle, comme les fois précédentes, que je ne vous autorise pas à publier certains extraits de ce message qui seraient sortis et déconnectés du message intégral.

Cordialement,

Le Maire, Daniel FLOUTARD